

ABONNEMENT: UN AN, payé d'avance \$1.00

L'abonnement ne sera pas moindre que 3 mois. Pour le discontinuer il faudra donner avis par écrit et payer les arriérés.

LES PAGES... (partially obscured)

JOURNAL DE WATERLOO est imprimé et publié dans la langue française...

Adresses d'Affaires.

AVOCATS

Ch. THIBAUT, Ecr. AVOCAT

M. MAILHOT, AVOCAT

J. A. JACQUES, AVOCAT

LOUIS JODOIN, NOTAIRE PUBLIC

ERNEST P. de VARENNES, NOTAIRE PUBLIC

P. S. PELTIER, NOTAIRE PUBLIC

V. VALCOURT, (M. V.) - P. Q.

PHENIX D LONDRES

Bedford

N. C. MATHIEU, NOTAIRE PUBLIC

L. A. AUDET, NOTAIRE PUBLIC

H. MARCOUX, NOTAIRE

I. FREGEAU, MEDICIN ET CHIRURGIEN

OSCAR BRODEUR, M. D.

W. L. LEBOUX, (partially obscured)

NAPOLÉON HUDON, HOTELIER

ABONNEZ-VOUS

Jou nal de Wat'oo

JOURNAL DE WATERLOO

J. A. CHAGNON, Propriétaire. "TOUJOURS ET PARTOUT FIDÈLE." PRIX: — Une Plastre par année. VOL. IX. WATERLOO, JEUDI 8 JANVIER 1891. NO. 49.

FEUILLETON

(No. 4)

LE COURRIER DE LYON

PAR PIERRE ZACCONE

VIII LE JOURNAL DU BIJOUTIER

L'incident n'avait rien que de fort naturel; on s'empresse d'obéir à l'injonction de la cour, et quand l'huissier vint, une demi-heure après, déposer sur le bureau le journal en question, c'est avec une certaine curiosité impatiente que le président se mit à chercher la page indiquée par Legendre.

Mais à peine y a-t-il jeté un regard, qu'il fait un mouvement où se reflète la surprise et l'indignation, et se retournant courroucé vers les juges et les jurés :

— On veut tromper la justice ! s'écrie-t-il avec véhémence. Pour arracher un coupable au châtiement qu'il a encouru, on ne recule devant aucun moyen criminel. Mais la justice veille, et elle ne se laissera pas surprendre dans sa vigilance et sa fermeté !

— Qu'y a-t-il là, qu'avez-vous vu ? demande le défenseur de Lesurques interdit.

— Il y a, citoyen, réplique Gohier, il y a que le livre présente une surcharge grossière, et que, pour le besoin de la cause, du 9 qui existait on a tenté de faire un 8.

Le défenseur n'eût pas été incriminé, l'examine et pâlit... Ce que vient de dire le président est vrai !... La surcharge est évidente, et il n'y a pas à se dissimuler la gravité d'un fait aussi étrange...

Dans l'auditoire, l'impression est immédiate, profonde, terrible. L'accusateur public s'est levé, et d'une voix solennelle il requiert l'arrestation du témoin.

On s'empresse de Legendre ; il est placé entre deux pendarmes, et le président ordonne qu'il sera renvoyé devant le juge de paix de la section du Pont-Neuf, comme accusé de faux.

Legendre habitude, ne trouve aucune explication à fournir, et intimidé par le désordre qui se manifeste autour de lui, en proie à un trouble indicible, il finit par "rétracter ses premières dépositions," en reconnaissant qu'il leur avait donné pour base un date évidemment fautive.

Quant à Lesurques, malgré le foudroyant effet produit par l'incident, il conserve son sang-froid.

— Legendre, dit-il, n'est pas la seule personne qui puisse attester une présence à Paris le jour du crime, et je demande que l'on passe à l'audition des autres témoins...

Il avait raison, sans doute ; il n'était pas responsable, lui, de la falsification du livre du bijoutier, et le tribunal devait attendre, pour former sa conviction, d'avoir entendu les autres témoins.

Mais l'impression était produite, et elle devait lui être fatale. A partir de ce moment, en effet, tous les efforts de la défense deviennent vains ; les témoignages qui se produisent en sa faveur sont suspects d'avance ; c'est à peine s'il en profite.

Et puis, quelques-uns de ces témoignages sont vraiment bien imprudents.

Pour sauver Lesurques, Clotilde-Eugénie d'Argence vient déclarer que, depuis plusieurs mois elle a vu Lesurques tous les jours.

Et le tribunal ne relève cet aveu que pour en faire une accusation d'immoralité contre le prévenu.

On aurait dû le prévoir. A mesure que la défense faiblit, l'accusation s'affirme et redouble de zèle.

C'est la marche naturelle des choses.

NOTES LOCALES

---Le Rvd. J.-C. Bernard, curé de cette paroisse, a commencé hier à faire, sa visite annuelle à ses par. issiens.

Le Pectoral-Corice d'Ayer guérit le Rhume, la Tox. et la Constipation; c'est un expectorant anodin sans pareil.

MM. les secrétaires-trésoriers des diverses municipalités, nous obligeraient en nous informant immédiatement du résultat de leurs élections municipales.

La salopaille d'Ayer arrête les décharges dégoûtantes des catarrhes serofuleux et guérit la maladie.

---Il ne se fait plus, ou presque plus de visites du jour de l'an, à Waterloo. C'est pourtant une belle tradition, qu'il ne faudrait pas laisser s'éteindre.

---Almanach de 1891 à la Librairie du JOURNAL

---Dimanche, M. le curé a donné lecture d'une lettre circulaire de Mgr de St-Hyacinthe, annonçant l'encyclique de Sa Sainteté Léon XIII pour recommander l'œuvre de l'abolition de l'esclavage en Afrique, entreprise par Mgr. Lavigne.

---Pharmacie-Fantasia à vendre à la librairie du JOURNAL.

---Malgré les fêtes nous avons résolu de publier notre journal comme d'habitude, mais la grippe qui s'est attaquée à notre chef d'atelier et l'a retenu chez lui pendant plusieurs jours, est cause que nous ne pouvons livrer qu'une demi-feuille à nos abonnés, cette semaine.

---Mémorandum journal [Diary] pour 1891, et Jolis chromos onésades, à la librairie du JOURNAL.

---MM. E. Tartre et Ludger Girard, élèves du collège de St-Hyacinthe, sont venus passer le Jour de l'An dans leurs familles.

---Messieurs O Poirier, J.-A. St-Georges et H. et A. Ledoux de Montréal, M. W. Thibault et Leblanc, de Sutton, sont aussi venus à Waterloo durant les fêtes.

---Un homme de bien laisse un héritage à ses enfants. Il s'assura dans la Sun Life, Ribout & Lyster, Agents à Sherbrooke.

---Rappelez-vous que le plus beau choix de cartes de Noël et du Jour de l'An, et d'autres articles pour les fêtes, est à la librairie du JOURNAL.

---M. A. F. Savaria & Co achètent toute espèce de grains pour lesquels paient de l'argent comptant. C'est un avantage pour les cultivateurs. [fin]

---N'oubliez pas que c'est chez z'éténi-Gottlieb, marchand-tailleur, qu'il faut aller, durant les fêtes, pour se faire faire tous les vêtements dont un monsieur peut avoir besoin.

---On trouvera, à la Librairie du JOURNAL, un bel assortiment de cartes de Noël et du Jour de l'An, de livres de prières et d'autres articles propres à faire des cadeaux pour les fêtes.

---Messieurs les marchands épiciers, confiseurs, grainiers et autres, trouveront à la librairie du JOURNAL, des sacs en papier de toutes grandeurs qu'ils pourront acheter en n'importe quelle quantité.

---Prêts d'argent sur signatures solvables, escomptes de valeurs commerciales à 3 et 6 mois, intérêts 5 1/2 p. l'an. Discretion garantie, et traités avec la province. Ecrire en joignant la réponse franco à P. O. Box 1553, Montréal.—464.

---M. R. Riville a le plaisir de faire savoir au public de Stukely et des environs ses envois de coupe de tissu d'hiver, à Lawrenceville, un atelier de tailleur. Il a préparé le système de coupe le plus perfectionné, et il garantit tout son ouvrage. Il tiendra des échantillons de tweeds et toutes sortes d'étoffes. Une visite est humblement sollicitée.—464.

---Quand bébé fut malade, elle perit du Castoria; Quand elle fut malade, elle se remit en route; Quand elle devint plus grande, elle devint le Fédor; Depuis tous ses enfants ont pris du Castoria.

POUR RIRE

Louis XV, passant devant les grenadiers de sa garde, dit à l'ambassadeur d'Angleterre, qui l'accompagnait :

---Vous voyez les plus braves gens de mon royaume, il n'y en a pas un qui ne soit couvert de blessures.

Le Lord répondit : ---Sire, que doit penser Votre Majesté de ceux qui les ont blessés.

---Ils sont morts ! cria un grenadier.

LES MARTYRS

Des maux de tête cherchent en vain un soulagement jusqu'à ce qu'ils aient commencé à faire usage de la Salsepareille d'Ayer. Alors ils regrettent les années de souffrances, qu'ils auraient pu éviter, s'ils avaient essayé ce remède plus tôt.

Le mal était constitutionnel, non local; et jusqu'à ce que la Salsepareille d'Ayer ait été essayé, tout travail, comme l'écriture et l'enseignement de l'école, lui était devenu impossible.

Frank Roberts, 727 Washington st., Boston, dit qu'il avait autrefois de terribles maux de tête et que jusqu'à ce qu'il prit de la Salsepareille d'Ayer, il n'avait jamais trouvé aucun médicament qui put lui donner un

"Soulagement Permanent."

"Je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de faiblesse, et états à peine capable de me traîner dans la maison." écrit Mme. M. M. Lewis, de A. St., Lowell, Mass. "La Salsepareille d'Ayer a accompli un merveilleux changement dans mon état. Je me sens maintenant aussi bien portante et aussi forte que jamais."

Jonas Garman, Esq., de Lykins, Pa., écrit : "Chaque printemps, pendant les années, j'ai souffert d'une manière affreuse de maux de tête, causés par l'impureté du sang et de la bile. Il me semblait pendant des jours et des semaines que ma tête allait se fendre. Je n'ai pu souffrir jusqu'à ce que je prise de la Salsepareille d'Ayer. Cette médecine m'a guéri complètement."

Quand Mme. Geneva Belanger, de No. 21 Bridge st., Springfield, Mass., commença à prendre de la Salsepareille d'Ayer, elle avait souffert depuis nombre d'années d'une affection grave des reins. Chaque printemps, aussi, elle était atteinte de maux de tête, de la perte d'appétit et d'indigestion. Une de ses amies la persuada de faire usage de la Salsepareille d'Ayer, laquelle lui procura un soulagement immédiat, et maintenant elle se sent aussi bien que jamais.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Prix 50 c. par bouteille, 1 \$ le demi-douzain.

VARIÉTÉS

Desbarreaux, entendant un grand tonnerre un vendredi, pendant qu'il mangeait une omelette au lard, se leva de table et jeta l'omelette par la fenêtre, en disant :

---Voilà bien du bruit là-haut pour une omelette !

On exagérait devant une dame l'esprit d'un homme assez borné.

Oh ! oui, dit-elle, il doit en avoir beaucoup, car il n'en dépense guère.

Une demoiselle très romanesque étant tombée dans une rivière, fut sur le point de se noyer. Un libérateur se trouve par hasard, qui la ramène évanouie, et elle est emportée chez elle. Lorsqu'elle a repris connaissance, elle déclare à sa famille qu'elle veut épouser celui qui l'a sauvée.

Impossible, dit le père. ---Il est donc marié. ---Non. ---N'est-ce pas ce jeune homme qui demeure dans notre voisinage ? ---Eh ! non, c'est un chien de Terre-Neuve.

Arlequin, pressé de raconter la mort de son père, répondit : Hélas ! dispensez-m'en ; le pauvre homme est mort de chagrin en se voyant pendre.

Un homme, criblé de dettes, s'en allait dans la rue tout mélancolique. Quelque passant lui demanda quel était le sujet de sa tristesse.

---Je dois, dit-il, et je ne puis payer. ---Bon ! lui répartit l'autre, laissez cette inquiétude à vos créanciers.

Sully, entendant chanter à une messe un air qu'il avait composé pour l'Opéra, se mit à dire : ---Seigneur, je vous demande pardon, je ne l'avais pas fait pour vous.

Un Gascon, aide-de-camp d'un maréchal de France, était un matin dans son lit, où il dormait fort tranquillement lorsque son valet vint le réveiller en disant que le général était déjà à cheval.

---Cadédis ! s'écria le Gascon, je suis au lit et M. le Maréchal

NOUVELLES DE PARTOUT

La ville de Farham vient de perdre l'un de ses citoyens les plus estimés dans la personne de M. Jos. Lequin, décédé le 25 décembre dernier, à l'âge de 50 ans. M. Lequin était un homme qui, à force d'énergie et grâce à son intelligence et à son honnêteté, était parvenu, de son humble position, à se faire une belle position dans le commerce de grains, de farine et de provisions. Il est mort en un chrétien. Nos condoléances à la famille.

Un bœuf, fait par M. le curé de St-Pie

EAU MINÉRALE VIVIFIANTE DE ST-LEON

On peut se procurer à la pharmacie Daviteau, à Waterloo, la célèbre eau de St-Léon, venant directement des sources, dans la P. de Q. Comme purificateur du sang, pour tous les troubles intérieurs, pour rétablir et rendre excellente la santé, procurer la vigueur et le plaisir d'une longue vie, les médecins même déclarent qu'il est impossible de trop vanter ses vertus. Entrez prendre connaissance des témoignages des professeurs, des docteurs, etc., concernant ses cures étonnantes. Achetez et buvez copieusement le merveilleux remède de la nature. Une épreuve complète ne manque jamais de produire la conviction chez tous. ---[fin.]

Un criminel que l'on allait pendre s'écriait : ---Hélas ! ça été malgré moi si j'ai tué cet homme. ---On lui répartit : ---C'est aussi malgré toi que l'on va te pendre.

M. le docteur Geo. E. Tromblay, de Windsor Mills, a été samedi, la victime d'une terrible méprise. Croyant prendre un sirop quelconque dont il faisait usage pour l'asthme, il avala une forte dose d'aconit. C'est en vain qu'il prit un antidote ; il mourut deux heures après. La défunte était âgée de 49 ans ; il laisse une femme et trois enfants.

A une assemblée des directeurs de la société d'agriculture du comté de Bromme, M. John Draper, de Sutton, a été élu président, et M. E. P. Stevens, secrétaire-trésorier.

Non seulement les nouvelles polices de D. de La Son offre une assurance solide sur la vie, mais de plus elles fournissent un placement à 4 1/2 p. d'intérêt composé sur les argent payés comme primes. Pour les détails, adressez-vous à n'importe quel agent de la Son.

M. le docteur Geo. E. Tromblay, de Windsor Mills, a été samedi, la victime d'une terrible méprise. Croyant prendre un sirop quelconque dont il faisait usage pour l'asthme, il avala une forte dose d'aconit. C'est en vain qu'il prit un antidote ; il mourut deux heures après. La défunte était âgée de 49 ans ; il laisse une femme et trois enfants.

A une assemblée des directeurs de la société d'agriculture du comté de Bromme, M. John Draper, de Sutton, a été élu président, et M. E. P. Stevens, secrétaire-trésorier.

Non seulement les nouvelles polices de D. de La Son offre une assurance solide sur la vie, mais de plus elles fournissent un placement à 4 1/2 p. d'intérêt composé sur les argent payés comme primes. Pour les détails, adressez-vous à n'importe quel agent de la Son.

M. le docteur Geo. E. Tromblay, de Windsor Mills, a été samedi, la victime d'une terrible méprise. Croyant prendre un sirop quelconque dont il faisait usage pour l'asthme, il avala une forte dose d'aconit. C'est en vain qu'il prit un antidote ; il mourut deux heures après. La défunte était âgée de 49 ans ; il laisse une femme et trois enfants.

A une assemblée des directeurs de la société d'agriculture du comté de Bromme, M. John Draper, de Sutton, a été élu président, et M. E. P. Stevens, secrétaire-trésorier.

Non seulement les nouvelles polices de D. de La Son offre une assurance solide sur la vie, mais de plus elles fournissent un placement à 4 1/2 p. d'intérêt composé sur les argent payés comme primes. Pour les détails, adressez-vous à n'importe quel agent de la Son.

M. le docteur Geo. E. Tromblay, de Windsor Mills, a été samedi, la victime d'une terrible méprise. Croyant prendre un sirop quelconque dont il faisait usage pour l'asthme, il avala une forte dose d'aconit. C'est en vain qu'il prit un antidote ; il mourut deux heures après. La défunte était âgée de 49 ans ; il laisse une femme et trois enfants.

A une assemblée des directeurs de la société d'agriculture du comté de Bromme, M. John Draper, de Sutton, a été élu président, et M. E. P. Stevens, secrétaire-trésorier.

Non seulement les nouvelles polices de D. de La Son offre une assurance solide sur la vie, mais de plus elles fournissent un placement à 4 1/2 p. d'intérêt composé sur les argent payés comme primes. Pour les détails, adressez-vous à n'importe quel agent de la Son.

M. le docteur Geo. E. Tromblay, de Windsor Mills, a été samedi, la victime d'une terrible méprise. Croyant prendre un sirop quelconque dont il faisait usage pour l'asthme, il avala une forte dose d'aconit. C'est en vain qu'il prit un antidote ; il mourut deux heures après. La défunte était âgée de 49 ans ; il laisse une femme et trois enfants.

A une assemblée des directeurs de la société d'agriculture du comté de Bromme, M. John Draper, de Sutton, a été élu président, et M. E. P. Stevens, secrétaire-trésorier.

Non seulement les nouvelles polices de D. de La Son offre une assurance solide sur la vie, mais de plus elles fournissent un placement à 4 1/2 p. d'intérêt composé sur les argent payés comme primes. Pour les détails, adressez-vous à n'importe quel agent de la Son.

M. le docteur Geo. E. Tromblay, de Windsor Mills, a été samedi, la victime d'une terrible méprise. Croyant prendre un sirop quelconque dont il faisait usage pour l'asthme, il avala une forte dose d'aconit. C'est en vain qu'il prit un antidote ; il mourut deux heures après. La défunte était âgée de 49 ans ; il laisse une femme et trois enfants.

A une assemblée des directeurs de la société d'agriculture du comté de Bromme, M. John Draper, de Sutton, a été élu président, et M. E. P. Stevens, secrétaire-trésorier.

Non seulement les nouvelles polices de D. de La Son offre une assurance solide sur la vie, mais de plus elles fournissent un placement à 4 1/2 p. d'intérêt composé sur les argent payés comme primes. Pour les détails, adressez-vous à n'importe quel agent de la Son.

M. le docteur Geo. E. Tromblay, de Windsor Mills, a été samedi, la victime d'une terrible méprise. Croyant prendre un sirop quelconque dont il faisait usage pour l'asthme, il avala une forte dose d'aconit. C'est en vain qu'il prit un antidote ; il mourut deux heures après. La défunte était âgée de 49 ans ; il laisse une femme et trois enfants.

A une assemblée des directeurs de la société d'agriculture du comté de Bromme, M. John Draper, de Sutton, a été élu président, et M. E. P. Stevens, secrétaire-trésorier.

Non seulement les nouvelles polices de D. de La Son offre une assurance solide sur la vie, mais de plus elles fournissent un placement à 4 1/2 p. d'intérêt composé sur les argent payés comme primes. Pour les détails, adressez-vous à n'importe quel agent de la Son.

M. le docteur Geo. E. Tromblay, de Windsor Mills, a été samedi, la victime d'une terrible méprise. Croyant prendre un sirop quelconque dont il faisait usage pour l'asthme, il avala une forte dose d'aconit. C'est en vain qu'il prit un antidote ; il mourut deux heures après. La défunte était âgée de 49 ans ; il laisse une femme et trois enfants.

A une assemblée des directeurs de la société d'agriculture du comté de Bromme, M. John Draper, de Sutton, a été élu président, et M. E. P. Stevens, secrétaire-trésorier.

Non seulement les nouvelles polices de D. de La Son offre une assurance solide sur la vie, mais de plus elles fournissent un placement à 4 1/2 p. d'intérêt composé sur les argent payés comme primes. Pour les détails, adressez-vous à n'importe quel agent de la Son.

HOTEL VALCOURT

VALCOURT (ELY) P. Q. F. X. Fontaine, Prop.

Il fait plaisir au propriétaire de l'Hotel Valcourt, d'attirer l'attention du public voyageur sur les améliorations considérables qu'il a faites à son établissement et qui en font une maison de premier ordre. On y trouvera toujours de bonnes chambres, une bonne table et des liqueurs de choix.

Ceux qui auraient besoin de voyager dans les environs trouveront toujours une voiture à l'Hotel.

Valcourt, 1er mai 1889

W. M. FESSENDEN

ETABLISSEMENT ANCIENNE MAISON BOUCHAR

CARRE DU DEPOT On trouvera toujours, à mon établissement, tous les meilleurs articles en fait de ferblanterie et de plomberie. Une spécialité pour les ustensiles de laiterie et de sucrerie. Agent pour les célèbres poêles d'Osborne et le Bardan métallique de Walters.

Waterloo, 1er Mai 90

ONESIME JOYAL

HOTELIER NOTRE-DAME DE BONSECOURS, C. (STICKLEY RD.) M. Joyal, qui tient cet hotel, a révisé de son mieux afin de donner satisfaction à tous ceux qui s'y arrêteront chez lui. Les voyageurs peuvent être certains d'être toujours bien traités à n'importe quelle heure qu'ils se présentent.

CENTRAL VERMONT

Depuis dimanche, 12 octobre 1890, les convois circulent comme suit :

ALLIANT A L'OUEST Train de la maille pour Montréal à 11 h. 15, arrive à St-Jean à 8 h. 15, fait un arrêt à Manchester, St-Jean, Lowell et New York via Springfield et New London.

Arrive à Montréal à 9 h 40 Train mixte laissant Waterloo 1 h 40 p.m., Granby 3 h 30, Farham 4 h 15, arrive à St-Jean à 5 h 05 p.m., faisant connexion avec les trains pour St-Albans, Burlington et New York, ainsi que pour Montréal, où il arrive à 8 h 20.

ALLIANT A L'EST Train mixte laissant St-Jean à 9 h 00 a.m. Farham 10 h 05, Granby à 11 h 25, Waterloo 12 h 25 p.m.

Train de la maille laissant Montréal à 4 h 20 p.m., St-Jean, 5 h 25 Farham 5 h 30 Granby 6 h 40, Waterloo 7 h 25.

J. W. HOBART, (Gérant-général)

PACIFIC CANADIEN

Billets pour Toutes les REGIONS, L'EST, L'OUEST

NORD-OUEST. Bille transcontinentales et de colonies, une spécialité. Choix des routes à C. P. R. ou Chicago. Information complète sur demande.

Heures du départ et de l'arrivée des trains à Waterloo :

ALLANT AU NORD.—Express, 6 h 15 A. M. Mixte, 10 h 35 A. M.

ALLANT AU SUD.—6 h 15 A. M., Mixte, 4 h 30 P. M. Express, 7 h 12 P. M.

P. MURPHY, AGENT POUR LA VENTE DES BILLETS BUREAU DE POSTE.

WATERLOO, P. Q.

CHARLES VEZINA

VALCOURT, ELY Manufacturier de Rouets, Machines à Laver, etc.

Le son-signé a le plaisir d'annoncer à ses nombreux pratiques et au public en général qu'il a toujours en main des machines à laver et qu'il les répare aussi.

Il Fait Aussi tout ouvrage on bois tel que tonnage, décapage, etc. Il travaille aussi et tourne le fer De Plus Il garde la laine, foals, rase et presse l'étoffe. Tout ouvrage est garanti. Une visite est humblement sollicitée. CHAS. VEZINA. [40-6-91]

HOTEL DU CANADA

EN FACE DU MARCHÉ, Waterloo, - - - Quo A. J. E. BEAULNE, Prop.

Ce vaste et magnifique hôtel, dans une situation splendide, et au centre de l'affaire, est le rendez-vous du public voyageur. On y trouve tout le confort et le dévouement de l'établissement renferme les meilleurs salons pour échantillons qu'on puisse trouver.

Bonnes Chambres, Tables Bien Servies, Excellentes Liqueurs. Une voiture de l'Hotel se rend à la gare pour l'arrivée et le départ de chaque train.

Waterloo, 2 avril 1888

HOTEL VALCOURT

VALCOURT (ELY) P. Q. F. X. Fontaine, Prop.

Il fait plaisir au propriétaire de l'Hotel Valcourt, d'attirer l'attention du public voyageur sur les améliorations considérables qu'il a faites à son établissement et qui en font une maison de premier ordre. On y trouvera toujours de bonnes chambres, une bonne table et des liqueurs de choix.

Ceux qui auraient besoin de voyager dans les environs trouveront toujours une voiture à l'Hotel.

Valcourt, 1er mai 1889

W. M. FESSENDEN

ETABLISSEMENT ANCIENNE MAISON BOUCHAR

CARRE DU DEPOT On trouvera toujours, à mon établissement, tous les meilleurs articles en fait de ferblanterie et de plomberie. Une spécialité pour les ustensiles de laiterie et de sucrerie. Agent pour les célèbres poêles d'Osborne et le Bardan métallique de Walters.

Waterloo, 1er Mai 90

ONESIME JOYAL

La belle cause de l'émancipation de l'Irlande...

M. Pelletier, M. Lussier, et M. Bonhomme...

La session provinciale a été prorogée mardi, le 30 décembre...

Dans un banquet, auquel assistait l'hon. M. Taillon...

Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort de Monseigneur Labelle...

Avec son numéro du 24 décembre dernier la Gazette des Campagnes...

Et durant la lutte électorale de 1880, les électeurs ne peuvent l'avoir oublié...

Les électeurs ont cru que celui qui leur tenait un pareil langage était aussi honnête qu'eux...

Evidemment, cet excellent confrère de la "Vérité" a commencé l'année dans de mauvaises dispositions.

Après avoir été quelques lignes de "l'Étendard" de M. Mercier...

Il y a assez longtemps que la "Vérité" proclame la même chose.

Les deux confrères s'aperçoivent-ils enfin qu'il leur faut travailler à briser les idoles qu'ils ont contribué à élever?

M. Tardivel, pour sa part, se charge de nous laisser savoir qu'il ne le fera pas...

Une colonne?... Mais comment donc? Est-ce que vous n'avez pas, vous, et l'Étendard, et tous les nationaux travaillé à faire tomber le gouvernement conservateur...

LA SITUATION FINANCIERE

L'année 1890 aura eu une triste fin pour notre province. Nous ne pouvons pas être prophète, mais nous croyons que l'emprunt de dix millions...

vote de cet emprunt est qu'il prouve la malhonnêteté du chef de gouvernement...

En 1883 M. Mercier se prononçait fortement contre les emprunts, et trouvait que la dette publique était déjà assez considérable...

Dans les débats sur l'adresse en 1885, M. Mercier disait encore:

"Nous avons épuisé la ressource des emprunts, et nous devons en être convaincus lorsque nous constatons que nos revenus ne sont pas suffisants pour solder toutes les dépenses courantes..."

Écoutez encore M. Mercier s'écriant, dans un discours qu'il prononçait à St-Jean, le 4 d'Orléans, le 6 septembre de la même année:

"Ainsi la chose est claire, et bon gré mal gré il faut en prendre notre parti: nous avons une dette de vingt millions, qui pèse sur nous de tout son poids, grève notre budget annuel d'un intérêt de près d'un million..."

Et durant la lutte électorale de 1880, les électeurs ne peuvent l'avoir oublié, M. Mercier a crié partout qu'il était grandement temps pour la province, de se débarrasser des conservateurs qui la menaient à la ruine...

Les électeurs ont cru que celui qui leur tenait un pareil langage était aussi honnête qu'eux, et ils se sont dit: C'est l'homme qui nous faut pour réduire les dépenses, travailler à éteindre la dette provinciale...

C'est grâce à ces promesses que M. Mercier est arrivé au pouvoir, et qu'ait-il fait? En moins de quatre ans il a dépensé \$500,000 provenant des arrérages de la taxe sur les corporations commerciales...

Il a emprunté, dans les mois de novembre et décembre derniers, de la banque de Montréal et d'une institution financière de Québec, une somme de huit ou neuf cent mille piastres, et la veille de la clôture de la session, il s'est fait autoriser à contracter un autre emprunt de dix millions...

Et comme le prétexte de ce nouvel emprunt est la dette flottante actuelle que le trésorier porte à plus de \$1,800,000, on peut donc en conclure, avec raison, que ce dernier emprunt est virtuellement dépensé. C'est donc une somme totale d'environ dix-sept millions et demi que le gouvernement libéral-national a dépensée...

Si du moins cet emprunt de dix millions devait être le dernier; mais n'allez pas le croire. Les subsides aux chemins de fer ne sont pas dus encore, ce qui n'empêche pas que le gouvernement emprunte comme s'il lui fallait les payer demain...

et lorsque les subsides deviennent réduits, il faudra encore emprunter pour les payer. M. Mercier et ses collègues nous mentent sûrement à l'annonce en piochant ainsi la province dans des dettes d'où elle pourra difficilement sortir...

Non seulement le chef du gouvernement manque d'honnêteté et de fidélité à ses engagements, mais il manque aussi de patriotisme. LA VILLE DE WATERLOO

Le 30 décembre dernier, le lieutenant-gouverneur a sanctionné la loi donnant l'existence à la ville de Waterloo. A ce propos, nous croyons intéresser nos lecteurs, surtout ceux de ce qu'on va maintenant appeler notre ville, en faisant un retour sur le passé, en jetant un regard en arrière pour voir quelle route nous avons parcourue.

Il y a un siècle, dans tout ce qui constitue aujourd'hui le comté de Shefford, on ne voyait pas une pierre. La forêt regnait partout en souveraine, et le silence n'était troublé que par le chant des oiseaux et le cri des bêtes sauvages. Ce n'est qu'en 1792 qu'un hardi colon s'aventura dans le comté de Shefford, et quatre ans plus tard, en 1796, que le premier établissement fut fondé sur le site de notre ville, Silas Lewis, tel est le nom de ce pionnier aventureux. Mais il devait s'écouler encore un quart de siècle avant qu'on ne vît arriver les véritables fondateurs de Waterloo, savoir: M. Ezekiah Robinson, en 1821, et M. Daniel Taylor et Charles Allen en 1825. Ces colons venaient de l'Etat du Vermont. M. Allen dit lui-même que lors de son arrivée ici, le village se composait de six familles. On comprend que la forêt s'étendait épaisse tout autour de ce petit groupe d'habitants. Il leur fallait aller à St-Jean, une distance de quarante milles, pour se procurer de quoi subsister aux nécessités de la vie, et pendant un certain temps leur bureau de poste le plus facile à atteindre, fut Derby, dans l'Etat du Vermont, éloigné de quarante cinq milles.

Messieurs N.-V. D. Labadie et J.-B. Vieux sont les premiers Canadiens-français, croyons nous, qui se sont établis à Waterloo, M. Morrisseau, père de M. Francis Morrisseau, père de la montagne, les avait précédés de quelque temps dans le township de Shefford.

Le village grandit peu à peu jusqu'en 1861, alors que la construction du chemin de fer St-Jean, Shefford et Chambly, et plus encore peut-être l'esprit d'entreprise, l'énergie indomptable et la grande liberté de l'hon. A.-B. Foster, surmontèrent les obstacles de fer, donnerent une nouvelle impulsion au commerce de la localité et la firent se développer à vue d'œil.

Ce ne fut qu'en 1862 que furent jetées les bases d'une paroisse catholique à Waterloo. La première église y fut bâtie en 1861, par le Rvd. M. Gendreau, assistant de la communauté des Oblats. La paroisse fut érigée canoniquement en 1865. Elle comptait alors 47 familles catholiques; elle en renferme aujourd'hui plus de 250.

Waterloo fut incorporé en village le 1er janvier 1867, et le 30 décembre dernier la bienveillante sanction du représentant de Sa Grâce, M. Jost, en cette province en faisait une ville.

Notre dette municipale qui, il y a 16 ans, s'élevait à \$35,600 n'est plus que de quelques centaines de piastres, et ces sous si plus heureux auspices que nous commençons l'existence sous notre nouvelle constitution.

Comme nous sommes à l'époque des souhaits, on ne trouvera pas déplacé que nous fusions des vœux pour le progrès et la prospérité de notre ville. Puisse la paix, la bonne entente et l'harmonie régner toujours, à l'avanture, entre ses habitants, comme elle a régné par le passé.

ELECTIONS MUNICIPALES

Nous serons appelés, lundi, à élire des conseillers municipaux pour la première fois sous la nouvelle constitution. En vertu de la loi qui donne existence à la ville de Waterloo, notre conseil doit se composer de neuf membres. On devra s'efforcer de choisir, pour administrer nos affaires municipales, des hommes à vues larges, qui s'entendent en affaires et qui sont disposés à agir d'une manière impartiale et pour le plus grand bien de la communauté.

D'après la population de Waterloo, nous croyons que cinq conseillers de langue anglaise et quatre de langue française seront

une juste proportion. Nous avons entendu dire qu'il doit y avoir entente afin que nos amis de langue anglaise choisissent leur candidat et nous les nôtres; de cette façon on éviterait une lutte qui laisse toujours quelques petits levains après elle. On ne doit pas oublier que d'après notre acte d'incorporation de la ville, pour être conseiller il faut posséder des biens immeubles, en son nom propre, pour une valeur d'au moins mille piastres, à part toute hypothèque.

Comme futurs conseillers de langue française, nous avons entendu mentionner les noms de M. Edmond et Philippe Gentes, W. R. Lelebre, P. Hubert, Alfred Perras, etc., à part, bien entendu, ceux qui nous ont bien représentés au conseil jusqu'ici, M. A. F. Savaria et Louis Bouchard. Tous ces messieurs feraient d'excellents conseillers.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les messieurs dont les noms suivent seraient candidats pour le grand nombre, et qu'on serait consentant de les laisser élire par acclamation, savoir: J. P. Noyes, A. F. Savaria, Louis Bouchard, C. A. Nutting, Geo. E. Robinson, J. H. Lelebre, P. McCabe et Gardner Stevens.

Nous n'avons pas d'objection à la liste ci-dessus, et nous souhaitons qu'on ne suscite pas de lutte, ce qui est toujours regrettable. Nous voyons avec peine que M. Geo. Allen refuse de se laisser présenter de nouveau. Son opinion faisait toujours autorité dans le conseil, et ses anciens collègues regretteront son absence.

Un certain nombre d'amies et d'amis, répondant à l'invitation de Mlle Marie-Louise Simard, se réunissent chez elle mardi soir, Fête des Rois. Une vieille coutume veut que l'on coupe et distribue un gâteau, appelé "Gâteau des Rois". Aussitôt n'y a pas manqué, et le sort prodige tomba sur M. Fred. Laquette. Il remporta les deux couronnes. Notre roi d'honneur passa la couronne de reine à Mlle Maud Goff, et l'on but à la santé du roi et de la reine.

L'entraînée et une franche gaieté ne cessèrent de régner toute la soirée, et les joyeux convives se séparèrent à une heure très avancée, emportant un bon souvenir de cette soirée et de l'hospitalité toujours généreuse de Mlle Simard.

SOIREE INTIME

NAISSANCES

A St-Etienne de Bolton, samedi, le 3 janvier 1891, Mlle L. H. Bouchard, un fils.

A St-Etienne de Bolton, le 25 décembre 1890, Mme François Hévez, une fille.

L'Hon. C. Edwards Lester

Ancien Consul des États-Unis d'Amérique en Italie, Auteur, etc., écrit ce qui suit: New-York, le 1er Août 1886, 122 E. 27th et 1/2.

Pectoral-Cerise d'Ayer,

Dont je fis usage (modérément et à petites doses) au premier retour de rhume ou de mal dans la poitrine, et chaque fois, invariablement, je fis soulagement. Ceci se passa il y a 25 ans. Avec toutes sortes de changements, dans toutes sortes de climats, je n'ai jamais, jusqu'à ce jour, eu aucun rhume ni aucune affection de la gorge ou des poumons, qui aient résisté au Pectoral-Cerise d'Ayer dans les 24 heures. Il va sans dire que je n'ai jamais été sans ce remède dans toutes mes expéditions et mes voyages. D'après mes propres observations, il a donné du soulagement à un grand nombre de personnes; dans les cas aigus d'inflammation pulmonaire, tels que le croup et la diphthérie chez les enfants, la vie a été sauvée grâce à ses effets. Je recommande son usage en légères doses mais fréquentes. Prescrit administré, suivant vos indications, c'est un...

Bienfait Sans Prix

Dans l'importante maison, j'en parle avec enthousiasme, parce que j'en ai reçu les bénéfices. D'ici comme beaucoup de cas apparemment crus bronchites et toux, avec perte de la voix, particulièrement parmi les membres du clergé et autres orateurs publics, parfaitement guéris par cette médecine. A vous fidèlement,

Ayer's Cherry Pectoral,

Préparé par Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens et Marchands de Médecines.

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE BEDFORD, COMTE DE BROME, COUR SUPERIEURE

FRANCOIS MOLLEUR, cultivateur, du canton de Knowlton (partie Est), dans les dits comté et district, Demandeur,

CHARLES P. STEVENS, Daniel H. Beck, Charles C. Howard de la ville de Troy, et Ramon W. Adams, de la ville de Richmond, dans l'Etat du Vermont, l'un des Etats Unis d'Amérique, tous propriétaires de moulin et commerçants de bois et faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison social de "C. P. Stevens & Co.", dans le dit Etat de Vermont, et à Bolton Comté, dans le comté de Brome, dans le district de Bedford et Province de Québec. Défendeurs.

Il est ordonné aux défendeurs de comparaitre dans les deux mois. Knowlton, 26 décembre 1890. J. H. BRASSARD, G. C. C.

CHS THIBAUT, Avt du Demandeur.—486f.

PROVINCE DE QUEBEC, MUNICIPALITE DE LA VILLE DE WATERLOO, Aux habitants de la susdite Municipalité: AVIS PUBLIC

EST par le présent donné par C. H. PARMELEE, le soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du village de Waterloo: Qu'une assemblée publique des électeurs municipaux de la dite municipalité, ayant droit de voter à l'élection des Conseillers Municipaux, se tiendra à la salle du marché dans la dite Municipalité, Lundi, le deuxième jour de Janvier prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin d'élire, là et alors, les neuf conseillers pour la dite Municipalité, en conformité aux provisions de l'Acte d'incorporation de la dite ville de Waterloo.

Donné ce deuxième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf. C. H. PARMELEE, Sec.-Trés. C. M. du V de Waterloo

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE BEDFORD, COUR SUPERIEURE

LEWIS M. CHURCH, commerçant du village de Cowansville, dans le district de Bedford, Demandeur,

POLLY S. HOSE, de la Cité de Clinton, dans l'Etat de Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique, tuteur majeur et usager de ses droits, Défendeur.

Il est par le présent ordonné à la dite défenderesse de comparaitre en cette cause dans les deux mois. Sweetsburg, 30 décembre 1890. A. H. AMYRAULD, D. P. C. S.

J. C. MCCORKILL, Avt du Demandeur.—486f.

PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité du CANTON DE SHEFFORD, Aux Habitants de la susdite Municipalité: AVIS PUBLIC

EST par le présent donné par H. E. ALLEN, le soussigné, Secrétaire-Trésorier de la susdite Municipalité: Qu'une assemblée publique des électeurs municipaux de la dite Municipalité, ayant droit de voter à l'élection des conseillers municipaux, se tiendra à l'Hôtel de Ville dans le dit Village de Waterloo, LUNDI, le DOUZIEME JOUR de Janvier prochain, à DIX HEURES de l'avant-midi, afin d'élire, là et alors, les deux conseillers pour la dite municipalité, en conformité aux provisions du Code Municipal de la Province de Québec, en remplacement de messieurs George Tall et Charles Whitcomb, les deux conseillers sortant de charge.

Donné ce vingt-deuxième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt-dix. (Signé) H. E. ALLEN, Secrétr.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE BEDFORD, COUR SUPERIEURE

Dame ANGELINA DUGRENIER, du Township d'Ely, dit district, épouse de Louis Bousquet, cultivateur du même lieu, demandeur, Demanderesse,

Le dit LOUIS BOUSQUET, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause. Sweetsburg, 21 novembre 1890. CHS THIBAUT, Avt de la Demanderesse.

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE BEDFORD, COMTE DE SHEFFORD, DANS LA COUR DE CIRCUIT

Waterloo, le vingt-septième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix. (En vacance) No. 1483

LOUIS BOUCHARD, commerçant, du village de Waterloo, dans le comté de Shefford, dit district, Demandeur,

NOAH, alias Noé Davignon, ci-devant du même lieu, et maintenant absent de cette province, mais possédant des biens dans ledit comté, Défendeur.

Ordo est par le présent donné à l'ordonné de comparaitre en cette cause dans les deux mois. V. NUTTING, G. C. C.

CHS THIBAUT, Avt du Dndr.—486f.

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE BEDFORD, COUR SUPERIEURE

LA BANQUE DES CANTONS DE L'EST, corps politique et incorporé, dûment incorporé suivant la loi et ayant son principal bureau d'affaires en la Cité de Sherbrooke, dans le district de St-François, et ayant une succursale en la ville de Bedford, dans le district de Bedford, Demanderesse,

JOSEPH ALIX, de la paroisse de Ste-Brigitte, dans le district d'Herby, et Frank Alix, de la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le comté de Rouville, dans le district de St-Hyacinthe, et Jean-Benjamin Valiquet, médecin et commerçant, de la ville de Farnham, dans le dit district de Bedford, y faisant affaires sous les nom et raison de "Valiquet & Co.", Défendeurs.

Ordo est donné au défendeur, Frank Alix, de comparaitre dans les deux mois. Sweetsburg, 7 janvier 1891. HALL & LEONARD, P. C. S.

BAKER & MARTIN, Avts de la Demanderesse.—496f.

\$8.00 de Recompense

Les personnes payées pour toute information pouvant amener la condamnation de la personne qui a volé une paire de couvertures, dans un sloop à notre magasin, le 23 déc. courant, et \$3.00 pour semblable information concernant le vol d'une paire de trébuchets sous notre remise à Sweetsburg, ce jour.

ROBINSON & FILLIS, Waterlo, le 30 déc. 1890.—486f.

PROVINCE DE QUEBEC, Bureau du Conseil Municipal —DU—

COMTE DE SHEFFORD WATERLOO, P. Q., 2 JANVIER 1891.

Je soussigné JOSEPH RAPHAEL TARTRE, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Shefford, donne par les présentes Avis Public, que les terrains ci-après décrits seront vendus par Encau Public à la Salle ordinaire des Séances du dit Conseil, au Palais de Justice, dans la Ville de Waterloo, dans le dit Comté, MERCREDI, le QUATRIEME JOUR du MOIS DE MARS prochain, à DIX HEURES de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités locales ci-après mentionnées, sur les divers lots et parties de lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais encourus, avant le jour de la vente, savoir:

Dans la Municipalité du Village de Ste-Pudentienne.

1o.—Un immeuble connu et désigné par le lot numéro (20) vingt du Plan et Livre de Renvoi Officiels du Village de Ste-Pudentienne, au nom de Louis Plante, journalier et propriétaire. Montant dû.....\$2.22

2o.—Un autre immeuble connu et désigné par le lot numéro (45) quarante-cinq des dits Plan et Livre de Renvoi Officiels au nom de Justinien Bérouin, propriétaire. Montant dû.....\$2.01

3o.—Un autre immeuble, connu et désigné par le lot numéro (96) quatre-vingt-six des dits Plan et Livre de Renvoi Officiels au nom de Cérisse Crépau. Montant dû.....\$12.08

Dans la Municipalité de la Paroisse de Ste-Pudentienne.

1o.—Un lopin de terre au nom de Drouand Riendeau, contenant cinquante-trois et 65/100 acres connus et désigné par le lot (2) deux b. dans le quatrième Rang du Township de Milton, d'après les dits Plan et Livre de Renvoi Officiels de la dite Paroisse de Ste-Pudentienne. Montant dû.....\$13.90

2o.—Un autre lopin de terre au nom de dit Drouand Riendeau, contenant cinquante-six et 53/100 acres connus par le lot (4) quatre dans le dit quatrième Rang de Milton, d'après les dits Plan et Livre de Renvoi Officiels. Montant dû.....\$14.34

3o.—Un autre terrain au nom de Cérisse Crépau, contenant trente et six acres de terre, connus et désigné par le lot numéro (2) deux a du deuxième Rang du Township de Roxton d'après les dits Plan et Livre de Renvoi Officiels. Montant dû.....\$7.63

4o.—Deux autres terrains au nom de Michel Auger, connus par le lot numéro (5) cinq d'un cinquième Rang du dit Township de Roxton contenant cinquante-cinq et quatre 75/100 acres, et le lot numéro (6) six b. dudit Rang et contenant cinquante-trois et 105/100 acres le tout d'après les dits Plan et Livre de Renvoi Officiels. Montant dû.....\$26.45

5o.—Un autre terrain au nom de François Plante, contenant vingt-neuf et 20/100 acres connus par le lot numéro (5) cinq dans le dit cinquième Rang de Roxton, d'après les dits Plan et Livre de Renvoi Officiels. Montant dû.....\$4.84

6o.—Un autre terrain contenant cinquante-deux et 92/100 acres au nom de Joseph Riendeau, connu par le lot numéro (2) deux b du dit cinquième Rang de Roxton, d'après les dits Plan et Livre de Renvoi Officiels. Montant dû.....\$ 3.35

Dans la Municipalité du Township d'Ely.

Un certain terrain sous le nom d'"Inconnu", contenant trente-six acres de terre connus par la moitié nord du lot numéro (375) trois cent soixante-quinze des dits Plan et Livre de Renvoi Officiels du Township d'Ely. Montant dû.....\$6.65

Dans la Municipalité du Village de Granby.

1o.—Un terrain au nom de John J. et Samuel Butterworth, contenant un demi-acre, connu par le lot numéro [200] deux cent des dits Plan et Livre de Renvoi Officiels du Village de Granby. Montant dû.....\$0.26

2o.—Un autre terrain au nom des dits John J. et Samuel Butterworth, connu par le lot numéro (201) deux cent-un des dits Plan et Livre de Renvoi Officiels. Montant dû.....\$1.86

Dans la Municipalité du Township de Roxton.

Un lopin de terre au nom de Gilbert Morin, connu et désigné par la moitié sud du lot numéro (221) deux cent vingt et un des dits Plan et Livre de Renvoi Officiels du Township de Roxton. Montant dû.....\$1.56

Dans la Municipalité du Village de Roxton-Falls.

1o.—Ces morceaux de terre au nom de Napoléon Chartier connus par les lots numéros (69) 73, et (74) soixante et neuf, à sixante et treize et soixante et quatre, des dits Plan et Livre de Renvoi. Montant dû.....\$0.75

Dans la Municipalité du Township d'Ely Nord.

1o.—Un terrain au nom de Daniel Darby connu par le lot numéro (786) sept cent quatre-vingt-six des dits Plan et Livre de Renvoi Officiels du Township d'Ely. Montant dû.....\$4.56

2o.—Un autre terrain au nom de Joseph Allen, connu par le lot numéro (501) cinq cent soixante et un des dits Plan et Livre de Renvoi Officiels. Montant dû.....\$13.98

3o.—Un autre terrain au nom de Ellen Mott, connu par le lot numéro (985) neuf cent trente-cinq des dits Plan et Livre de Renvoi Officiels. Montant dû.....\$3.57

4o.—Un autre terrain au nom de Marc Lechappelle connu par le lot numéro (810) cinq cent dix des dits Plan et Livre de Renvoi Officiels. Montant dû.....\$27.00

J. R. TARTRE, Secv.-Trés. C. M. C. Shefford.